

# INFORMATIONS CRUE



# S'INFORMER

Par leur proximité avec la Marne, certains quartiers sont particulièrement exposés au risque d'inondation. Lors d'un épisode de crue, restez informés de l'évolution de la Marne et des bons gestes à adopter pour votre sécurité par le biais des dispositifs suivants :

- Le site de la préfecture de **Seine-et-Marne** [www.seine-et-marne.gouv.fr](http://www.seine-et-marne.gouv.fr) ou [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)/Station Gournay-sur-Marne
- Le site internet de la ville [www.chelles.fr](http://www.chelles.fr)
- Le compte Facebook et Twitter de la ville de Chelles
- L'affichage des informations sur site

# SE PROTÉGER

Afin que chacun soit protégé et accompagné, la Ville de Chelles a mis en place :

- Des opérations de porte à porte réalisées par les agents de la Police municipale durant tout l'épisode de crue
- Une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle auprès des services de l'État

# AGIR

Durant les épisodes de crue, des mesures sont effectuées à la station située à l'aval de Chelles, à Gournay-sur-Marne. Ces informations sont réactualisées toutes les 20 minutes et sont disponibles sur le site [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr), qui dépend du Ministère de la transition écologique et solidaire.

Ainsi, à chaque étape de l'évolution de la situation, la Ville de Chelles se mobilise pour mener des actions de terrain afin de limiter les effets de la crue et d'informer les riverains.



**Un service « INFO SMS » est désormais disponible afin de vous tenir informés de l'évolution des épisodes de crue.**

Pour bénéficier du service « Info SMS », inscrivez-vous gratuitement sur [www.chelles.fr](http://www.chelles.fr) Rubrique *Mon Espace Chellois* ou à l'Hôtel de Ville.

<b>LES SEUILS D'ALERTE</b>	<b>ACTIONS RÉALISÉES PAR LES SERVICES MUNICIPAUX*</b>
<b>4.5 mètres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation de batardeaux quai des Mariniers et quai Auguste Prevost</li> <li>• Pose de lignes électriques aériennes quai des Mariniers (pour branchement des pompes)</li> <li>• Mise en service des pompes si besoin</li> <li>• Informations sur l'épisode de crue et les précautions à prendre sur le site internet de la ville, sur les réseaux sociaux et affichage sur place</li> <li>• Passages des agents de la Police municipale sur place, plusieurs fois par jour</li> </ul>
<b>5.34 mètres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fermeture de la circulation quai Auguste Prevost, de l'accès à la base de loisirs et au quai des Mariniers</li> <li>• Installation d'un batardeau de grande taille à l'entrée du quai des marinières</li> <li>• Opérations de pompage quai des Mariniers et quai des îles</li> <li>• Distributions de sacs de sable à la demande</li> <li>• Recommandation d'évacuer pour les secteurs du quai des marinières et du secteur de la Belle île</li> <li>• Passages des agents de la Police municipale sur place, plusieurs fois par jour, opérations de porte à porte et message audio diffusé dans le secteur</li> <li>• Opérations de boitage du bulletin d'information, demande d'évacuation et des précautions à suivre</li> <li>• Informations sur l'épisode de crue sur le site internet de la ville, sur les réseaux sociaux et affichage sur place</li> <li>• Ouverture d'un lieu d'accueil pour les riverains évacués</li> </ul>
<b>5.5 mètres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evacuation des secteurs du quai des marinières et de l'avenue des îles et recommandation d'évacuer pour le secteur du quai August Prevost</li> <li>• Passages des agents de la Police municipale sur place, plusieurs fois par jour, opérations de porte à porte et message audio diffusé dans le secteur</li> <li>• Opérations de pompage quai des Mariniers, quai des îles et quai Auguste Prevost</li> <li>• Fermeture de l'accès à la base de loisirs et de la circulation quai des Mariniers, quai Auguste Prevost et quai des îles</li> <li>• Opérations de boitage du bulletin d'information, demande d'évacuation et des précautions à suivre</li> <li>• Informations sur l'épisode de crue sur le site internet de la ville, sur les réseaux sociaux et affichage sur place</li> </ul>

\* Les actions indiquées dans le tableau ont été réalisées lors du dernier épisode de crue qui s'est déroulé en janvier et février 2018. Les moyens mis en œuvre en fonction des seuils peuvent évoluer lors des prochains épisodes de crue afin d'affiner nos interventions selon la situation.

# LES RECOMMANDATIONS À SUIVRE EN CAS DE CRUE

Pour votre sécurité, suivez les recommandations et mesures de sécurité suivante



**Limitez  
vos déplacements  
et mettez-vous à l'abri**



**Si vous devez vous  
déplacer, respectez les  
déviations mises en place**



**Signaler votre départ et  
votre destination  
à vos proches**



**Ne vous engagez en aucun  
cas, à pied ou en voiture,  
sur une voie immergée**



**Évitez de vous rendre  
dans les sous-sols  
(parkings, caves...)**



**Mettez en sécurité  
vos biens susceptibles  
d'être endommagés**



**Débranchez  
vos appareils électriques**



**Prévoyez des moyens  
d'éclairages de secours  
et faites une réserve  
d'eau potable**



- **INFORMEZ-VOUS** auprès des autorités et de Météo France
- **SUIVEZ** les comptes officiels sur les réseaux sociaux
- **RESPECTEZ** les consignes données par les autorités

Pompiers : **18**

Samu : 15 (appels en cas d'urgence uniquement)

Enedis (électricité) : **09 726 750 77**

GrDF (gaz) : 0 **800 47 33 33**

Eau potable (Veolia – SEDIF) : **0 969 369 918**

**Restez informé sur [www.chelles.fr](http://www.chelles.fr) / Facebook / Twitter**